

Code criminel

est seule à vivre sa maternité et, malheureusement trop souvent, à élever ses enfants, les changements au Code criminel sont, eux, la responsabilité des législateurs de ce Parlement, composé à 96.5 p. 100 d'hommes. Nous n'avons pas le droit, sur une question si fondamentale, de laisser nos peurs personnelles et l'anxiété généralisée et diffuse créée par cette époque d'incertitude économique nous faire prendre des attitudes réactionnaires.

L'abrogation de la question de l'avortement du Code criminel, ou tout au moins sa libéralisation réelle, est un problème d'une extrême urgence au Canada, et qui nous concerne tous. Et sur ce point, je suis entièrement d'accord avec tous mes préopinants. Il fait certes appel à la justice, mais encore plus à la compassion. Ce mot très beau est souvent galvaudé. Pourtant compassion veut dire «souffrir avec». Dans le *Dialogue des morts*, Fénelon a écrit: «La compassion est un amour qui s'afflige du mal de celui qu'on aime.» C'est la seule attitude valable que nous ayons pour aborder le problème de l'avortement.

● (1750)

[Traduction]

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler aujourd'hui du bill d'initiative parlementaire inscrit au nom du député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty), non pas pour tuer le temps, mais pour exprimer une opinion que ne reflètent pas très souvent les journaux et les autres media. Aujourd'hui, très peu de gens au Canada et dans d'autres parties du monde semblent prêts à faire valoir leur opposition à l'avortement et à lutter pour les petits innocents qui ne demandent qu'à naître. Il est important, non, il est essentiel que non seulement les représentants fédéraux, mais aussi ceux qui sont élus sur la scène provinciale et municipale expriment leurs opinions afin qu'il n'y ait aucun malentendu au sujet de l'importance qu'on accorde à ce geste ignoble qu'est l'avortement.

Quelle que soit la façon dont on essaie de le justifier, l'avortement est un meurtre. Comme le docteur Malcolm Watts, médecin qui préconise l'avortement et dont l'intégrité intellectuelle ne peut faire aucun doute, l'écrivait dans le numéro de septembre 1970 de la revue *California Medicine*:

... il me semble étrange qu'on évite de parler d'un fait scientifique que tout le monde connaît, soit que la vie humaine commence au moment de la conception et dure, qu'elle soit intra ou extra-utérine, jusqu'à la mort. La haute voltige sémantique à laquelle il faut se livrer pour prétendre que l'avortement ne consiste pas à enlever la vie humaine serait ridicule si elle n'était pas souvent l'œuvre de personnes impeccables du point de vue social.

On prétend trop souvent que ceux qui sont contre l'avortement sont des gens soumis aux préceptes d'une confession religieuse quelconque. Malheureusement, cet argument est faux, même s'il fait l'affaire de ceux qui sont en faveur de l'avortement puisqu'ils imaginent alors ne s'opposer qu'à une petite partie de la collectivité canadienne, mais ceux qui préconisent l'avortement sur demande et qui sont de ce même avis rencontreront l'opposition de gens de bien des confessions religieuses et de bien des opinions, et je serai du nombre, quelles qu'en soient les conséquences politiques.

[Mlle Bégin.]

M. Beatty: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais l'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée.

M. Beatty: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député avait repris son siège avant que vous ne vous leviez et j'ai demandé le vote.

L'Orateur suppléant (M. Penner): J'ai interrompu le député parce qu'il est 6 heures et que l'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est écoulée.

M. Beatty: Le député peut confirmer qu'il s'est assis avant que vous ne vous leviez et je pense qu'il avait terminé ses observations.

Une voix: Oh, non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre consent-elle à se former de nouveau en comité plénier avant de déclarer qu'il est 6 heures?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude du bill C-40, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

Le vice-président adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Le vice-président: Pour dissiper tout doute au sujet des nombreuses propositions présentées ces derniers jours, il se peut que le comité veuille en disposer dès maintenant. Les membres du comité savent que le député de Halton-Wentworth a présenté trois propositions. Vu les amendements proposés par le ministre plus tôt cet après-midi, le comité est-il d'accord pour laisser tomber ces propositions?

M. McKinley: Monsieur le président, la proposition est acceptable.

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Puis, deux amendements ont été proposés par le député des Territoires du Nord-Ouest. Encore une fois, à la suite des amendements proposés par le ministre, je suggère de laisser tomber ces propositions. Est-on d'accord?